



2016 DU 239 Dénomination promenade Coccinelle (9e et 18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016, vous avez émis le souhait de rendre hommage à l'artiste Coccinelle, première célébrité française à avoir changé d'état civil.

Il vous est aujourd'hui proposé de célébrer son talent et de rappeler le combat de la Ville de Paris contre toutes les formes de discrimination touchant les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) en attribuant son nom à une partie du terre-plein central du boulevard de Clichy, à Paris (9e et 18e).

Coccinelle, de son vrai nom Jacqueline, Charlotte Dufresnoy, née Jacques, Charles Dufresnoy le 23 août 1931 à Paris (18e), décède le 9 octobre 2006 à Marseille (5e), dans les Bouches-du-Rhône.

Ses très nombreux spectacles rencontrent un grand succès, en particulier *Chercher la femme* écrit et mis en scène à l'Olympia en 1963 par Bruno Coquatrix.

Elle entretient un lien particulier avec Paris, ville dans laquelle elle est née et où elle a réalisé l'essentiel de sa carrière, notamment au cabaret *Madame Arthur*, dans le 18e arrondissement, dont elle était une des figures les plus marquantes.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " promenade Coccinelle " sera attribuée au terre-plein central du boulevard de Clichy, voie publique, compris entre les numéros 2 et 16 boulevard de Clichy, à Paris (9e et 18e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DU 239 Dénomination promenade Coccinelle (9e et 18e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " promenade Coccinelle " au terre-plein central du boulevard de Clichy, compris entre les numéros 2 et 16 boulevard de Clichy, à Paris (9e et 18e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission et par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article unique : La dénomination " promenade Coccinelle " est attribuée au terre-plein central du boulevard de Clichy, voie publique, compris entre les numéros 2 et 16 boulevard de Clichy (9e et 18e).